

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: SONAX DIRT DISSOLVER / WORKSHOP CLEANER

Code du produit: 06055050, 06057050, 06058000, 06059000, 06059410

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Emploi de la substance / de la préparation entretien auto

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

SONAX GmbH

Münchener Straße 75

D-86633 Neuburg (Donau)

Tel.: ++49 (0)8431/53-0

Service chargé des renseignements:

Sécurité des Produits

E-mail: erp@sonax.de

Téléphone: + +49 (0) 8431 53 217

Suisse:

ESA

Maritzstr.47

CH-3401 Burgdorf

E-Mail: info@esa.ch

Tel. 03 44 29 00 21

Fax. 03 44 29 02 97

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France: 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Suisse: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51) (Tox Info Suisse)

Belgique: +32 (0)70 245 245 (centre antipisons)

Luxembourg: +352 8002-5500 (centre antipisons Belgique)

Pay-Bas: +31 (0) 30 274 88 88 (Centre national d'information sur poison)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Tensides de formation complexe en solution aqueuse

Composants dangereux:

CAS: 15763-76-5	p-cumènesulfonate de sodium	1-<3%
EINECS: 239-854-6	Numéro CAS alternatif: 28348-53-0	
Reg.nr.: 01-2119489411-37-xxxx	Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 9004-78-8	Phénol Polyéthoxilé	1-<3%
NLP: 500-013-6	Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface non ioniques

<5%

(suite page 2)

parfums

(suite de la page 1)

Indications complémentaires:

15763-76-5 (CAS enregistrement REACH)

ultérieurement & alternative CAS: 28348-53-0 / Numéro CE: 248-983-7

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours
Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation: Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Après contact avec la peau:

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Laver les zones cutanées contaminées avec de l'eau et un produit nettoyant doux.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers
Équipement spécial de sécurité:

Il convient de prendre les mesures habituelles dans le cadre de la lutte contre l'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

(suite page 3)

FR

(suite de la page 2)

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée: 20°C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL**CAS: 15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium**

Oral	DNEL	3,8 mg/kg bw/day (consumer) (longterm systematic effects)
Dermique	DNEL	3,8 mg/kg bw/day (consumer) (longterm systematic effects) 7,6 mg/kg bw/day (worker) (longterm systematic effects)
Inhalatoire	DNEL	13,2 mg/m ³ (consumer) (longterm systematic effects) 53,6 mg/m ³ (worker) (longterm systematic effects)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire: Pas nécessaire en cas normal**Protection des mains:** Pas nécessaire en cas normal**Protection des yeux:** Pas nécessaire en cas normal**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****Aspect:**

Forme:	Liquide
Couleur:	Jaune
Odeur:	Agrumes
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH:	12,0 - 13,0
---------------	-------------

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	≥100 °C

Point d'éclair	Non applicable.
----------------	-----------------

Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
-------------------------------	-----------------

Température de décomposition:	Non déterminé.
-------------------------------	----------------

Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
------------------------------------	--

Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
------------------------	--------------------------------

Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

Pression de vapeur:	Non déterminé.
---------------------	----------------

Densité à 20 °C:	1,06 - 1,07 g/cm ³
------------------	-------------------------------

Densité relative	Non déterminé.
------------------	----------------

(suite page 4)

(suite de la page 3)

Densité de vapeur:	Non déterminé.
Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	
Temps d'écoulement à 20 °C	10 - 15 s (DIN EN ISO 2431/4mm)
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** Aucune réaction dangereuse connue.
10.2 Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
10.4 Conditions à éviter Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Il n'existe pas de résultats toxicologiques concernant ce mélange.

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**CAS: 15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium**

Oral	LD50	>7.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rat)

CAS: 9004-78-8 Phénol Polyéthoxilé

Oral	LD50	500-2.000 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	2.140 mg/kg (lapin)

Effet primaire d'irritation:**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par administration répétée**CAS: 15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium**

Oral	NOAEL	>936 mg/kg (rat)
	NOAEL 90-92d	>440 mg/kg/d (OECD 411 Subchronic Dermal Toxicity: 90-day Study)

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucune des substances ne présentent des effets cancérogènes, mutagènes ou dangereux pour la reproduction connus.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

(suite de la page 4)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité Il n'existe pas de données écotoxicologiques concernant ce mélange.

Toxicité aquatique:

CAS: 15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium

LC50 / 96h	>1.000 mg/l (fish) (EPA OPPTS EPA OTS 797)
EC50/3h	>1.000 mg/l (bacteria) (OECD 209)
EC50 / 48h	>1.000 mg/l (Daphnia magna) (EPA OPPTS EPA OTS 797)
	>100 mg/l (daphnia) (OECD 202)
EC50 / 96 h	>230 mg/l (al) (EPA OPPTS EPA OTS 797)
NOEC 96h	31 mg/l (al) (EPA OPPTS)

CAS: 9004-78-8 Phénol Polyéthoxilé

LC50 / 96h	>100 mg/l (fish) (OECD 203)
EC50	>128 mg/kg (Daphnia magna) (OECD 202)

12.2 Persistance et dégradabilité

Les substances tensioactives contenues dans le produit satisfont aux exigences de la réglementation européenne sur les détergents (EC/648/2004) pour la biodégradabilité ultime des tensioactifs dans les détergents.

CAS: 15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium

Biodegradation	60-100 % (OECD 301 B Ready Biodegradability -. CO2 Evolution)
----------------	---

CAS: 9004-78-8 Phénol Polyéthoxilé

Biodegradation	40-50 % (OECD 311)
----------------	--------------------

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en la matière.

Catalogue européen des déchets

- 1) Elimination/ produit
- 2) Elimination / emballage non nettoyé

20 01 30	détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29
15 01 02	emballages en matières plastiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU
ADR, IMDG, IATA

néant

(suite page 6)

(suite de la page 5)

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

CH: 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

CH: 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

Classe de pollution des eaux (DE):

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

(AwSV 18.04.2017)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

DGR: Przepisy dotyczące towarów niebezpiecznych - Dangerous Goods Regulations by IATA

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

NOEL = No Observed Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

LC = Lethal Concentration

EC50 = half maximal effective concentration

log POW = Octanol / water partition coefficient

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

ATE: acute toxicity estimate

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

IOELV = indicative occupational exposure limit values

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Historique de la version et avis de modifications: Remplace la version 5.02.

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**